DELIBERATION N°2025-24

Présentation et vote du BP 2025

Extrait du Registre des Délibérations

CONSEIL SYNDICAL DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à 15h45, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

ARRIVE LE :
- 7 MAI 2025
SOUS - PREFECTURE DE DREUX

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79
Nombre de membres en exercice : 79
Quorum à atteindre en temps normal : (79/2+1) : 40
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 16
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 18

En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 08/04/2025, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1ère réunion sont examinées sans vérification du quorum.

Présents pour le quorum : 16

M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	COURTAT Didier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M.	MORISOT Jean-Marc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M.	DUVAL Alain	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Mme De Pidoue déléguée titulaire de CA Pays de Dreux à Mme Paturel
Mme Matringe déléguée titulaire de SNA à M. Alory

Absents excusés : 11

Mme	LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÜE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
Mme	MEZARD Marie-Laure	Suppléante de	M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
Mme	JEZEQUEL Annie	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	BERGER Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	DUHAMEL Charles	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M.	RAULIN Didier	Suppléant		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
Mme	LEON PERDON Virginie	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	HECOURT

Également présents (sans voix délibérative) : 1

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL

Mme Chanfrau est nommée secrétaire de séance.

Exposé du 1er Président :

M. LEMOINE, 1er Vice-président, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion du syndicat car c'est celui par lequel le Comité Syndical prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.
Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.
Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.
Lors de séance du 11 mars 2025, le Comité Syndical a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2025. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à l'adopte des membres du Comité syndical.

M. LEMOINE informe les membres du Comité Syndical que le budget proposé a été réalisé avec reprise des résultats de l'année 2024 des deux anciens syndicats.
Chacun des délégués a reçu un exemplaire du projet de budget avec la note de synthèse et la convocation.
M. LEMOINE présente à l'assemblée délibérante le BP 2025 qui se vote au chapitre, résumé selon les modalités suivantes :

Dépenses fonctionnement		BP2025
O11	Charges à caractères général	1 182 364,45
O12	Charges de personnel	468 248,00
65	Autres charges de gestion courant	83 410,00
66	Charges financières	3 400,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	450 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000,00
68	Provisions	0,00
Total		**2 367 422,45**

Recettes fonctionnement		BP2025
OO2	Résultat de fonct. excédentaire (reprise)	1 304 135,10
O13	Atténuation de charges	1 000,00
70	Produits des services et divers	0,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 677,80
74	Dotations, subventions	975 609,55
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financières	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total		**2 367 422,45**

Dépenses investissement		BP2025
13	Rbt subventions	-
16	Rbt emprunt	18 971,08
20	Immobilisations incorporelles	565 641,06
204	Reste à charge SEBV	53 000,00
21	Immobilisations corporelles	81 255,10
23	Immobilisations en cours (avances)	50 000,00
O40	Opés d'ordre de transfert entre section	86 677,80
O41	Opés patrimoniales	50 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	1 057 878,19
Total		**1 963 423,23**
	Reports 2024 dépenses	**619 583,09**
	Total	**2 583 006,32**

Recettes investissement		BP2025
OO1	Résultat d'investissement excédentaire (reprise	20 234,39
O21	Virement de la section de fonctionnement	450 000,00
1068	Affectation partielle du résultat de fonct.	355 230,26
13	Subventions	242 532,11
10	FCTVA	1 416,38
20	Régularisation frais d'études antérieurs	0,00
O40	Opés d'ordre de transfert entre section	180 000,00
O41	Opés patrimoniales	50 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	1 039 474,74
Total		**2 338 887,88**
	Reports 2024 recettes	**244 118,44**
	Total	**2 583 006,32**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur **LEMOINE** ;

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Comité Syndical du 11 mars 2025 ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre ;

Après en avoir délibéré à **l'unanimité,** le Comité Syndical décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif 2025 tel qu'il a été présenté.

Le Président,

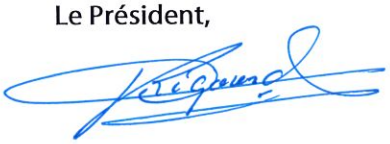

Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,

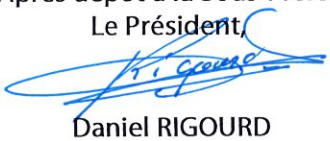

Daniel RIGOURD

SEBV
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

ARRIVE LE :
07 MAI 2025
SOUS-PREFECTURE
DE DREUX